

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	13

Date de convocation :

10/11/2022

Date d'affichage :

**OBJET DE LA DELIBERATION**  
**Acquisition parcelle AH 285**  
**Lotissement Mouret et une**  
**bande de terrain AH 187**  
**(intersection entre la route**  
**de Vareilles et RD 548)**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURET

Séance du **jeudi 17 novembre 2022**

L'an deux mille vingt deux

et le dix-sept du mois de novembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *Monsieur FONTAINE Hubert, 1<sup>er</sup> adjoint*, en l'absence de Monsieur le Maire, M. ISSALYS Gabriel.

Présents 13 : Mesdames BOSC Claudine, COMBOUL Brigitte, LAVERNHE Céline, LE CAM Laurence, LESTRADE Sylvie, GAYRARD Pauline.  
Messieurs BOUSQUET Guillaume, CARLES Laurent, CAPELLE Florent, COSTES Jean-Michel, CASTANIER Fernand, FONTAINE Hubert, PRADELS Laurent.

Absent excusé : M. ISSALYS Gabriel

Secrétaire : M. BOUSQUET Guillaume

Suite à la dernière réunion du Conseil municipal, Monsieur FONTAINE Hubert, 1<sup>er</sup> adjoint, donne lecture au Conseil municipal de l'engagement de cession signé avec M. Bonheure Bernard, concernant l'acquisition de la parcelle AH 285 à Mouret ainsi qu'une bande de terrain d'environ 200 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée AH 187 (le long de la voie communale route de Vareilles), ceci afin d'améliorer la visibilité à l'intersection avec la route départementale 548, pour un montant forfaitaire de 3000€.

Monsieur FONTAINE Hubert 1<sup>er</sup> adjoint, demande au Conseil municipal de délibérer afin d'acquiescer ces parcelles.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents.

- Donne son accord pour l'acquisition des parcelles AH285 et environ 200m<sup>2</sup> de la parcelle AH 187, ceci pour un montant forfaitaire de 3000€.
- Valide les clauses particulières stipulées dans l'engagement de cession (remise en place des clôtures à neuf après travaux et création nouvel accès).
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

*Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée le :*

*Et publication ou notification du :*

Fait et délibéré à Mouret, les jours, mois et an susdits ;

Ont signé au registre tous les conseillers présents.

Pour copie conforme.



Pour le Maire,  
M. FONTAINE Hubert  
1<sup>ER</sup> Adjoint

Accusé de réception en préfecture  
012-211201611-20221117-202211\_029-DE  
Reçu le 21/11/2022